

# Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal. Téléphone Main 2347. Boîte de Poste 917. Abonnement: dans tout le Canada et aux États-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL CAN.**

Vol. IX

MONTREAL, MARS

No 3

## ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS

### Section des marchands de nouveautés

La section des marchands de nouveautés de l'Association des Marchands-Détailliers a tenu, le 13 mars, son assemblée annuelle pour l'élection des officiers pour l'exercice 1908-1909.

Ont été élus à l'unanimité: MM. W. U. Boivin, président; Thomas F. Oakes, 1er vice-président; O. Rouleau, secrétaire. M. Eug. Desjardins a été élu 2e vice-président et M. A. Delany, trésorier.

Le président présenta son rapport pour l'année écoulée et le trésorier rendit compte de sa gestion des fonds. Le tout fut trouvé très satisfaisant.

Les officiers élus remercièrent les membres de l'honneur qu'ils leur faisaient. Un vote de remerciement fut proposé à M. J. A. Beaudry pour la manière dont il s'acquitta de ses fonctions.

Les marchands au détail se plaignent de la concurrence qui leur est faite par certaines maisons de gros faisant des ventes au détail. Plusieurs lettres furent lues à ce sujet.

Il fut aussi décidé de convoquer une assemblée de tous les commerçants afin de proposer des amendements au bill sur les sociétés coopératives.

Cette réunion eut lieu le lendemain, dimanche, sous la présidence de M. W. U. Boivin.

Le secrétaire général, expliqua d'abord ce que l'on entendait par ce "bill sur les sociétés coopératives". Après lui, plusieurs membres prirent la parole et condamnèrent le principe du bill projeté. Ils ont émis l'opinion que cette loi serait préjudiciable au commerce et que la concurrence, qui existe d'après le système individuel, est bien supérieure au système coopératif dont le but est d'abolir la concurrence.

En conséquence, il a été résolu qu'une

délégation composée des principaux marchands aurait une entrevue avec sir Wilfrid Laurier, l'hon. Rodolphe Lemieux et l'hon. L. P. Brodeur, au sujet de ce bill.

La délégation qui ira à Ottawa se composera ainsi: MM. W. U. Boivin, président de la succursale montréalaise de l'Association des Marchands-Détailliers; N. Pageau, vice-président de l'Association des Bouchers; J. G. A. Filion, président de l'Association des Pharmaciens; U. Dubreuil, président de l'Association des



M. W. U. Boivin,

Président de l'Association des Marchands de Nouveautés.

Marchands-Détailliers; E. P. Ronayne, président de l'Association des Marchands de Chaussures; M. l'échevin Couture; O. Lemire, ancien président de l'Association des Marchands de Nouveautés; A. Laniel, président de l'Association des Epiciers; B. Charbonneau, président de l'Association des Commis-Voyageurs; J. O. Gareau, ancien président provincial des Marchands-Détailliers, et le secrétaire provincial des Marchands-Détailliers.

Le mérite est une grande chose; mais de deux magasins de mérite égal, celui qui fait la meilleure publicité fera le plus d'affaires. [Washington Star],

## LA SITUATION COMMERCIALE

Les retours de marchandises et les annulations d'ordres dans le commerce de la marchandise sèche sont actuellement nombreux.

Les marchands de la campagne semblent n'avoir plus la même belle confiance dans l'avenir que celle dont ils faisaient montre, il y a peu de temps en core. Nous comprenons difficilement le revirement qui paraît s'être fait dans leur esprit et nous en cherchons vainement la raison.

Tout, au contraire, devrait leur porter à croire ou du moins à espérer que, dès le printemps, l'activité coutumière après la morte-saison, se fera de nouveau fortement sentir.

Est-ce que les cultivateurs seront empêchés de cultiver leurs champs? Est-ce que quelque pronostic fâcheux aurait annoncé que la terre restera stérile et ne produira ni moisson, ni fruits, ni récoltes d'aucune sorte? Le pis des vaches serait-il tari et l'industrie laitière serait-elle condamnée à n'exporter cette année ni beurre ni fromage? N'y aurait-il plus de foin ni de grain pour entretenir les animaux jusqu'à la croissance de l'herbe nouvelle.

Non. Eh bien! pourquoi alors perdre cette confiance qui en elle-même est une force capable de faire avorter une crise, si elle devenait menaçante.

Mais nous n'en sommes pas rendus à cet état, bien loin de là. Nous avons la conviction et nous voudrions la faire partager à nos lecteurs que la situation dans notre province est saine et pleine de promesses.

Au point de vue des récoltes, les anciens prétendent avoir observé qu'après un hiver fortement neigeux, on peut compter avec assurance sur d'excellentes récoltes. Voilà un premier point qui doit faire appel à la confiance des marchands de la campagne.

Il en est un autre qui n'est pas basé sur l'avenir, mais qui se fonde sur le présent ou, si l'on veut, sur un passé